

E-mail du 3 août 2021

À : Madame Françoise Lavergne, Présidente de Funeral Logistic Conseil.

Madame,

Par courriels des 19 février 2021 et 31 mars 2021, vous sollicitez la Direction générale de la santé en vue de la mise sur le marché national de votre enveloppe hermétique en carton pour cercueil Cartozinc destiné à équiper un cercueil en bois en vue du transfert international des corps des personnes décédées.

Vous soulignez que cette enveloppe hermétique en cellulose étanche respecte la législation, notamment les obligations définies par la réglementation interne (article R. 2213-27 du CGCT) et internationale en matière de transports de corps à l'étranger (accords de Berlin du 7 avril 1938 portant sur la convention internationale des transports de corps, et les accords de Strasbourg du 26 octobre 1973).

Les cercueils hermétiques et les dispositifs épurateurs de gaz sont encadrés par l'article R. 2213-27 du code général des collectivités territoriales qui prévoit qu'ils doivent répondre à des caractéristiques fixées par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et du Conseil national des opérations funéraires.

Cet arrêté n'a pas été pris à ce jour et dépend de l'actualisation par l'Anses de son référentiel d'évaluation des cercueils hermétiques et dispositifs épurateurs de gaz de novembre 2011, disponible sur son site internet. Cette actualisation devrait intervenir fin 2021.

A l'issue de cette actualisation, l'arrêté qui sera pris en application de l'article R. 2213-27 susmentionné rendra applicable et opposable ce référentiel pour la mise sur le marché de ces articles funéraires.

Dans cette attente et **selon le principe de libre circulation des marchandises au sein du marché de l'Union européenne, votre enveloppe hermétique en carton pour cercueil Cartozinc peut donc être commercialisée** en France sous votre responsabilité.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement,

**Laurence Caté**

Adjointe à la Sous-directrice  
Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation

14, avenue Duquesne, 75007 PARIS

|\*\*\*\*\*@\*\*\*\*\*.gouv.fr

Site internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la santé**